

Mairie

1 PLACE AYMERY D'AMBOISE

50760 VALCANVILLE

Téléphone : 02 33 54 07 68

Fax : 02 33 22 93 70

Courriel : mairie.valcanville@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie au public

Lundi : de 14 h à 16 h

Mercredi : de 16 h à 18 h

Jeudi : de 14 h à 16 h

Tarifs des concessions dans le cimetière

Concession temporaire (15 ans)	44 euros
Concession trentenaire	90 euros
Concession cinquantenaire	152 euros
Concession perpétuelle (hors taxes)	304 euros

Tarifs de location 2011

Salle polyvalente

Week-end 180 euros

Vin d'honneur 40 euros

Locaux de sommeil

Week-end 210 euros

AVIS

Elagage

Le code rural fait obligation aux propriétaires et exploitants riverains d'élaguer les arbres et de tailler les haies en bordure des chemins ruraux, des voies communales et des routes départementales. Une vigilance toute particulière est à observer lorsque des lignes électriques et téléphoniques passent à proximité.

Curage des fossés et des ruisseaux

Les propriétaires et exploitants de terrains possédant fossés et cours d'eau doivent procéder à un curage annuel obligatoire de ces fossés et ruisseaux, entre août et octobre

IMPORTANT : Ces 2 avis ont un caractère permanent et sont affichés en mairie.

Informations pratiques

Inscription sur la liste électorale

Les nouveaux habitants qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent le faire en se présentant à la mairie, munis d'une pièce d'identité, avant le 31 décembre 2011 .

Demande d'un passeport

La personne doit se présenter elle-même **à la mairie de QUETTEHOU** pour remplir le formulaire de demande. Elle doit fournir :

1/ Son acte de naissance (délivré par la mairie de sa commune de naissance)

2/ Deux photographies identiques (de 35 mm sur 45 mm), sur fonds gris uni, tête nue et de face. La taille de la tête doit être comprise entre 32 et 36 mm.

3/ Un document attestant du domicile (ex : facture d'électricité....)

4/ L'ancien passeport en cas de renouvellement

5/ Un timbre fiscal à **88 €** pour les personnes majeures
44 € pour les mineurs de 15 ans et plus
19 € pour les mineurs de moins de 15 ans

IMPORTANT : Les enfants mineurs de moins de 15 ans ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents; ils doivent avoir leur propre passeport

Demande d'une carte d'identité

La personne doit se présenter elle-même à la mairie pour remplir le formulaire de demande et y apposer son empreinte digitale.

Elle doit fournir :

1/ Son acte de naissance (délivré par la mairie de sa commune de naissance)

2/ Deux photographies identiques (de 35 mm sur 45 mm), sur fonds gris uni, tête nue et de face. La taille de la tête doit être comprise entre 32 et 36 mm.

3/ Un document attestant du domicile (ex : facture d'électricité....)

4/ L'ancienne carte plastifiée ou la déclaration de perte (**s'il s'agit d'un renouvellement**)

IMPORTANT : Si l'ancienne carte n'est pas fournie, il sera demandé un timbre fiscal à 25 €.

Pour un enfant majeur : attestation de résidence signée par les parents et carte d'identité de l'un d'entre eux.

Pour un enfant mineur : le formulaire de demande doit également être signé par son père ou sa mère.